


Avis rendus par le CCRAGALS Sud n°13 du 03 avril 2012

- Après adoption du règlement intérieur proposé par le Directeur de la DSAC Sud,
Le CCRAGALS Sud a émis un avis favorable pour les points suivants :
- les points du 5.1. (Activités d'aéromodélisme) avec un plafonnement d'activité demandé par le CCRAGALS Sud à 1000 feet / AGL pour le point 5.1.2.3 (St Michel de Bannières)
 - les points des 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 5.8, 5.9

Le CCRAGALS Sud a émis un avis défavorable pour les points suivants :

Le secrétaire adjoint du CCRAGALS Sud
Mme Ghislaine MOUGENOT CNFAS



Le président du CCRAGALS Sud
M. Georges DESCLAUX

